



## Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

## Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201  
Wendake, Quebec G0A 4V0  
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660  
www.apnql-afnql.com

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### **L'APNQL RÉPOND AU CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS: LE QUÉBEC NE PEUT PAS RÉFORMER LA CHARTE EN BAFOUANT LES DROITS DES PREMIÈRES NATIONS**

*Wendake, le 2 septembre 2021* – En réaction, hier, au communiqué du Bloc québécois ayant pour objectif de lancer le message aux autres formations politiques fédérales de « ne pas contester la future Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, et pour que les entreprises fédérales soient assujetties à la Charte de la langue française au Québec », l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) se voit dans l'obligation de mettre des bémols sur ces propos insensés.

« Le rôle de porte-voix du gouvernement Legault et de ses positions rétrogrades envers les Premières Nations que se donne le Bloc québécois n'a pas sa place dans une campagne électorale fédérale qui doit plutôt être tournée vers la Réconciliation. Le projet de Loi 96 du gouvernement Legault est une attaque en règle contre les droits linguistiques constitutionnels des Premières Nations. L'APNQL s'y objecte avec force et continuera de le faire. Si le Bloc québécois s'oppose au respect des droits les plus fondamentaux des Premières Nations, et c'est ce qu'il fait en appuyant le PL 96, je lui demande de l'affirmer franchement » affirme Ghislain Picard, Chef de l'APNQL.

Lorsque les provinces, et en particulier le Québec, s'acharnent à bloquer toute initiative du fédéral en faveur de l'autodétermination des Premières Nations et de la reconnaissance de leurs droits, elles se donnent un pouvoir qui ne leur appartient pas, soit celui de bloquer l'avenir et le développement des Premiers Peuples.

« Les gouvernements provinciaux, en particulier le gouvernement Legault au Québec, déchirent leurs chemises au nom de leurs soi-disant prérogatives constitutionnelles et n'hésitent pas à utiliser la Loi constitutionnelle du Canada à des fins électoralistes et partisans, par exemple dans le projet de Loi 96, quant au statut du Québec et de sa langue officielle. Cependant, quand vient le temps de respecter les dispositions de la même constitution qui permettraient de rendre justice aux peuples autochtones, le discours change ! », affirme Ghislain Picard, Chef de l'APNQL. En effet, ce gouvernement provincial s'oppose présentement devant la Cour d'appel du Québec à une loi fédérale qui reconnaît la compétence des Autochtones en matière de services à l'enfance et à la famille, la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (Loi C-92). Il a également joint sa voix à celle d'autres provinces pour s'opposer à l'adoption de d'une autre loi fédérale, la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies*

*sur les Droits des Peuples Autochtones* (Loi C-15) et refuse aussi la mise en œuvre de l'instrument international le plus complet sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Le premier ministre Legault se borne à n'y voir qu'un droit de veto pour les Premiers Peuples, un droit qui mettrait fin à l'exploitation par la province à l'occupation du territoire non cédé par les Premières Nations et à l'exploitation illégale des ressources que recèlent ces territoires usurpés par la province.

Les partis fédéraux doivent s'engager formellement envers un gouvernement fédéral qui rappellera les provinces à l'ordre en ce qui a trait à la responsabilité constitutionnelle à l'égard des Premiers Peuples. L'APNQL leur demande également de s'engager dans un débat national à ce sujet, réunissant les gouvernements des Premiers Peuples, ceux des provinces et territoires, et le gouvernement fédéral, auquel la Loi constitutionnelle confie l'important mandat de voir à la relation fondamentale avec les Autochtones.

### **À propos de l'APNQL**

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme régional politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

- 30 -

Renseignements :

Alain Garon, [agaron@apnql.com](mailto:agaron@apnql.com)

Conseiller aux communications

Cell. : 418 254-4620